



**Modification de l'Espace Réserve aux Eau (ERE)
et secteurs densément bâtis**

PLAN DE ZONES DE PROTECTION (PZP)

**Information et participation de la
population (IPP)**

Secteur Nord
Echelle 1:5'000

ATB SA		N° plan	3445-PZP01a	Format	91 x 140 cm
NATURA		Date	22.05.2014	Ref.	IPP
		Date	03.12.2024	Ref.	IPP
		Projet	EC	Dessin	WJ
		Projet	EC	Dessin	OS
		Projet	EC	Contrôle	EC

Périmètre de protection du paysage

PPP (art. 531 RCC)

Périmètre de protection du site marécageux

PPSM (art. 531 RCC)

Périmètre de protection archéologique

Site d'Erquet (art. 526 RCC)

A titre indicatif

Recensement architectural (art. 521 RCC)

- Objets dignes de protection
- Objets dignes de conservation

Inventaire des voies de communication historiques

- Voies de communication d'importance régionale
- Voies de communication d'importance locale

Autres informations indicatives

- Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens (art. 531 RCC - PPSM)
- Inventaire fédéral des hauts marais (art. 531 RCC - PPSM)
- Réserve naturelle cantonale (art. 531 RCC - PPSM)
- Bornes de limites cantonales (art. 525 RCC)

- Chemin de randonnée cycliste
- Chemin de randonnée pédestre

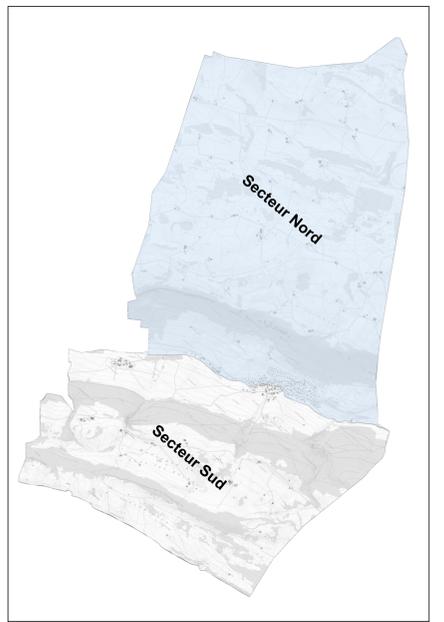
- Limite communale
- Haies et bosquets
- Zone à bâtir
- Forêt

Objets protégés et espaces vitaux

- Arbres isolés (art. 527 RCC)
- Murgiers (art. 525 & 532 E6 RCC)
- Bloc erratique (art. 532 RCC)
- Emposieux (art. 532 E7 RCC)
- Murs de Pierres sèches (art. 525 RCC)
- Allées d'arbres (art. 527 RCC)
- Cours d'eau à ciel ouvert (art. 528 & art. 532 E1 et E2 RCC)
- Cours d'eau enterrés (art. 528 & art. 532 E1 RCC)
- Voies de communication d'importance nationale (art. 522 RCC)
- Végétation des rives, mares, étangs (art. 532 E1 et E2 RCC)
- Prairies, pâturages et forêts humides (art. 532 E3 RCC)
- Terrains secs cantonaux (art. 532 E4 RCC)
- Prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC)
- Vergers (art. 532 E8 RCC)
- Inventaire des objets naturels en forêt (art. 532 E9 RCC)

Révision partielle 2024 - Espace réservé aux eaux

- Espace réservé aux Eaux
- Secteurs densément bâtis



INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION (IRA)

REVISION DE L'AMENAGEMENT LOCAL : RCC, PZ et PZP (ERE, attique et efficacité énergétique globale)

Information et participation de la population (art. 58 LC)

Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District le 20.06.2025
Information et Participation de la Population du 20.06.2025 au 21.07.2025

Examen préalable (art. 59 LC)

Examen préalable du

Procédure d'opposition (art. 60 LC)

Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District les et

Opposition(s) vidée(s) : x
Opposition(s) non vidée(s) : x
Réserve(s) de droit : x

Approbation (art. 61 LC)

Adopté par l'Assemblée Municipale le
par xx OUI contre xx NON

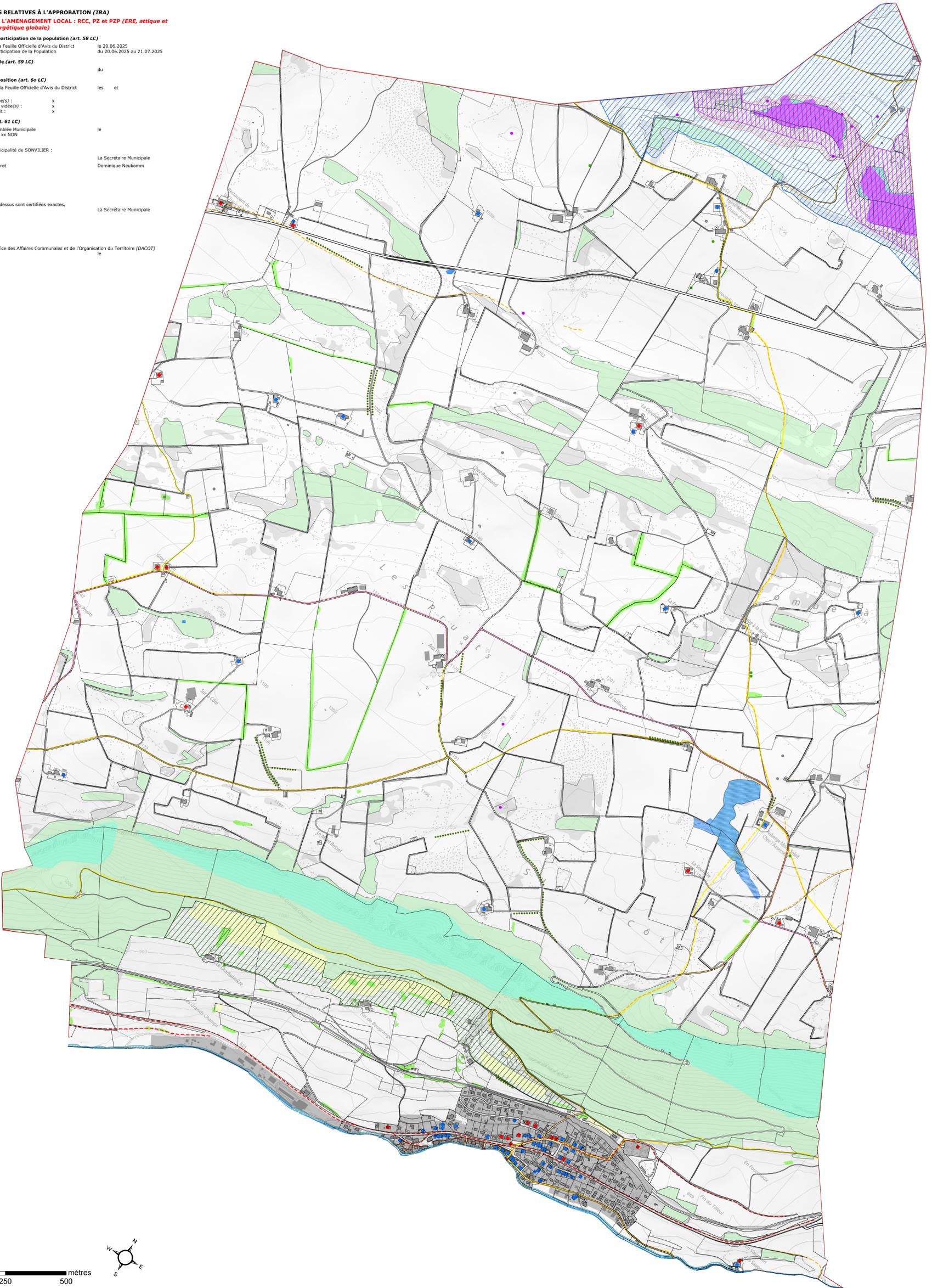
Au nom de la Municipalité de SONVILIER :

La Mairesse Rosemarie Jeanneret La Secrétaire Municipale Dominique Neukomm

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes, Sonvilier, le

La Secrétaire Municipale

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT) le



0 125 250 500 mètres